UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Département de philosophie

PHI421D - Pensées non-occidentales : philosophie africaine

Session : Été 2023
Horaire :
Mardi : 18h-21h
Jeudi : 18h-21h
Enseignement offert en comodal
Professeur : Ernest-Marie Mbonda
Courriel : mbonda.ernest@uqam.ca ou mbondaer@yahoo.com
Heures de réception : mardi 17h-17h40 ; jeudi 17h-17h40 ou sur rendez-vous.

Description (selon l'annuaire)

Introduction à certains grands courants de pensée non occidentale en mettant en évidence les points de rencontre et les différences entre ces traditions et la tradition philosophique occidentale. Ce cours portera sur la philosophie africaine, qui pourra être abordée de manière historique (par l'étude des différentes périodes qui caractérisent l'évolution de cette philosophie), doctrinale (en se focalisant sur les auteur.e.s ou mouvements qui la constituent), ou thématique (en explorant sa contribution spécifique à la métaphysique, à l'épistémologie, à la philosophie du langage, à l'éthique, à la philosophie politique, etc.).

Objectifs et contenu du cours

Le cours propose une introduction générale à la philosophie africaine à partir de l'étude de quelques thématiques centrales. Ce parcours introductif débutera par une analyse « archéologique » des conditions idéologiques, historiques et épistémiques de la naissance de la philosophie africaine. Il se poursuivra par l'étude de quelques grands courants de pensée philosophique qui ont émergé chez les penseurs africains du continent et de la diaspora. Il se terminera avec l'étude du concept d'Ubuntu qui occupe une place centrale dans la philosophie africaine contemporaine et qui permet de retrouver un certain nombre de débats, très riches tant du point de vue du contenu que de la méthodologie, sur certains sujets courants de la philosophie contemporaine : le rapport entre l'individu et la communauté, la question de l'universalité des droits humains et de la démocratie, les modèles alternatifs de justice pénale.

En suivant ce cours, l'étudiant.e pourra élargir son horizon de connaissance philosophique en découvrant des pensées qui se sont développées hors du cadre géographique « canonique » habituel de la philosophie, mais aussi pourra trouver des outils critiques mobilisables dans d'autres disciplines comme les études féministes et dans les champs de réflexion sur la justice épistémique et la décolonisation des savoirs.

Calendrier et plan du cours

Dates	Thèmes	Lectures obligatoires
2 mai (à distance)	Présentation du syllabus + Introduction générale	
	I/ Archéologie et construction de la philosophie africaine	
4 mai (à distance)	1) L'invention de l'Afrique et la « bibliothèque coloniale »	Mudimbe, V., *L'invention de l'Afrique*, Paris, Présence africaine, 2021, p. 58-72 ; 115-128.
9 mai (à distance)	2) Décolonisation de la philosophie et critique du « miracle grec »	Kisukidi, N. Y., « Le miracle grec », *Tumultes*, n° 52, 2019, p. 103-126.
11 mai (à distance)	3) Décolonisation de la philosophie et afrocentrisme	Fila-Bakabadio, S., « Quelle localisation pour les afrocentrismes afro-américains ? », *Tumultes*, n° 52, 2019, p. 53-68. Mbonda, E., « Le modèle afrocentrique », dans *Une décolonisation de la pensée. Études de philosophie afrocentrique*, Paris, SUP, 2021, p. 11-34.
16 mai	4) L'« invention » de la philosophie africaine et l'« ethnophilosophie »	Tempels, P., *La philosophie Bantoue*, Paris, Présence africaine, 1949, p. 13-25. Kagame, A., *La phlosophie Bantu comparée*, Paris, Présemce africaine, 1976, p. 105-111.
18 mai	5) La déconstruction de l'« ethnophilosophie »	Hountondji, P., « Une littérature aliénée », dans *Sur la « philosophie africaine »*, Paris, Maspéro, 1977, p. 11-27. Eboussi Boulaga, F., « Ethnophilosophie et rhétorique », dans *La crise du Muntu*, Paris, Présence africaine, p. 28-41.
23 mai	Évaluation 1	
25 mai	6) Critique de la tradition et philosophie	Eboussi Boulaga, F., « Le recours de la tradition », dans *La crise du Muntu*, Paris, Présence africaine, 1977, p. 143-172.
30 mai	7) Critique de la raison orale et « sagacité philosophique »	Diagne M., « Logique de l'écrit, logique de l'oral : conflit au cœur de l'archive », *Critique* 2011/8-9 (n° 771-772), p. 629-638. Kibujjo M. K., « La sagacité philosophique : sa méthodologie, ses résultats, sa signification et sa portée », dans Kwasi Wiredu éd., *A Companion to African Philosophy*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 274-281.
	II/ Les grands courants de la philosophie africaine	
1er juin	1) Le courant politico-idéologique (I) : le socialisme africain	Nyerere, J., « Les fondements du socialisme africain », *Présence africaine,* 2012/1-2 (n° 185-186), p. 273-281. Senghor, L. S., « Indépendance et voie africaine du socialisme », dans *Socialisme et planification*, Paris, Seuil, 1983, p. 38-44.
6 juin	2) Le courant politico-idéologique (II) : le panafricanisme	Amzat Boukari-Yabara, *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, La Découverte, 2017, p. 5-14.
8 juin	3) Le courant féministe	Mestiri, S., « Précis de Décoloniser le féminisme. Une approche transculturelle ». *Philosophiques*, 44 (1), 2017, p. 103–107. https://doi.org/10.7202/1040330ar.

		Abadie, D., « Colonialité et théories sur le genre en Afrique », dans *Reconstruire la philosophie à partir de l'Afrique. Une utopie postcoloniale*, Thèse de doctorat en philosophie, UMontréal, 2018, p. 120-133.
	III/ Le concept d'*Ubuntu* au cœur de la philosophie africaine contemporaine	
13 juin	1) *Ubuntu* et la question de l'identité humaine : individu et communauté	Munyaradzi, F. M. « L'Ubuntu », *Diogène,* 2011/3-4 (n° 235-236), p. 44-59.
15 juin	2) *Ubuntu*, droits humains et démocratie	Bachir Diagne, S., « Philosophie africaine et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », *Critique* 2011/8 (n° 771-772), p. 664-671.
20 juin	3) *Ubuntu* et justice restaurative	Deymié, B., « La justice restaurative, repenser la peine et le châtiment », *Études* 2016/6 (Juin), p. 41-52.

N. B. Les textes des lectures obligatoires seront disponibles sur la page Moodle du cours.

Formules pédagogiques

Le cours sera offert en comodal : les étudiant.e.s pourront le suivre en présentiel, dans une salle de classe à l'UQAM directement avec l'enseignant, ou à distance, via le logiciel de vidéoconférence Zoom.

Le cours se déroulera sous forme de présentations magistrales ponctuées de discussions sur certaines questions soulevées par le thème présenté.

Des discussions seront aussi organisées à partir des textes des lectures obligatoires pour stimuler la participation des étudiant.e.s.

Modalités d'évaluation

1) Une première évaluation est prévue le **23 mai 2023**, en mode synchrone. Elle portera sur la première partie du cours et consistera en quelques questions visant à vérifier la compréhension générale des sujets présentés dans cette partie du cours. Pondération : 25 % de la note finale.

2) Une seconde évaluation portera sur un texte particulier à analyser, à partir de quelques questions. Le texte sera indiqué au plus tard le 24 mai 2023 et le travail sera remis via Moodle le **7 juin 2023 à 23h59**. Pondération : 35 % de la note finale.

3) Le travail final se fera à la maison. Il portera sur deux questions à développement qui seront indiquées en classe lors de la dernière séance de cours. Nombre maximum de mots (pour chaque question) : 1500. Date de remise (via Moodle) : **le 30 juin à 23h59**. Pondération : 40 % de la note finale.

4) Les critères d'évaluation suivants seront privilégiés :

- ✓ Bonne compréhension des questions posées
- ✓ Bonne compréhension des textes, des approches et des concepts
- ✓ Bonne argumentation (claire, cohérente, pertinente et riche en informations)
- ✓ Bonne qualité de la langue

- ✓ Pénalité pour les travaux remis en retard : 3 % par jour de retard.

Barème de notation

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 – 100	Excellent
A	4.0	85 – 89	
A-	3.7	80 – 84	
B+	3.3	77 – 79	Très bien
B	3.0	73 – 76	
B-	2.7	70 – 72	
C+	2.3	65 – 69	Bien
C	2.0	60 – 64	
C-	1.7	57 – 59	
D+	1.3	54 – 56	Passable
D	1.0	50 – 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

Bibliographie complémentaire

Alkali, Muhammad, "Dwelling or Duelling in Possibilities: How (Ir)relevant are African Feminisms?" *GEMA Online® Journal of Language Studies* 237 Volume 13(3), September 2013 p. 237-253.

Bachir Diagne, *L'encre des savants*. *Réflexions sur la philosophie en Afrique*, Paris, Présence africaine, 2013.

Bidima, Jean-Godefroy , « Philosophie et traditions dans l'espace public africain », *Cahiers Sens public*, 2009/2 n° 10, p. 113-132.

Bidima, Jean-Godefroy , « Philosophies, démocraties et pratiques : à la recherche d'un 'universel latéral' », *Critique* 2011/8-9 (n° 771-772), p. 672 à 686.

Boele Van Hensbroek, Pieter, « Le 'tournant démocratique' dans la philosophie africaine contemporaine », *Critique* 2011/8-9 (n° 771-772), p. 650-663.

Cissé, Blondin, « La problématique de la renaissance africaine dans *Le Consciencisme* de Nkrumah : pour une relecture du socialisme africain », *Présence Africaine*, 1er et 2e semestres 2012, Nouvelle série, n° 185/186, p. 61-78.

Diagne, Mamoussé, *Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2005.

Eboussi Boulaga, Fabien, « Le Bantou problématique », *Présence africaine*, n° 66, 2e trim. 1968, p. 4-40.

Eboussi Boulaga, Fabien, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine, 1977.

Eboussi Boulaga, Fabien, *L'affaire de la philosophie africaine. Au-delà des querelles*, Paris. Karthala, 2011.

Guedj, Pauline, « Afrocentrismes américains. Histoire, nationalisme noir et pratiques sociales », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines* 58-1, 2009, p. 9-20.

Hountondji, Paulin, *Sur la « philosophie africaine »*, Paris, Maspéro, 1977.

Kagame, Alexis, *La philosophie Bantu comparée*, Paris, Présence africaine, 1976.

Kisukidi, Nadia Yala, « Décoloniser la philosophie. Ou de la philosophie comme objet anthropologique », *Présence Africaine* 2015/2 (n° 192), p. 83-98.

Kodjo-Grandvaux Séverine, *Philosophies africaines*, Paris, Présence africaine, 2013.

La Meslée, Valérie Marin, « Seize questions sur la philosophie africaine. Paulin J. Hountondji », *Africultures*, 2010/3 n° 82, p. 83-91

Masolo, Dismas A. , « Les défis de la modernité : l'Afrique et la nouvelle communauté invisible », *Critique* 2011/8-9 (n° 771-772), p. 687-699.

Mbonda, Ernest-Marie (dir.), *La philosophie africaine hier et aujourd'hui*, Paris, L'harmattan, 2013.

Mbonda, Ernest-Marie et Rondeau, Dany (dir.), *La contribution des savoirs locaux à l'éthique et au droit*, Québec, PUL, 2015.

Mbonda, Ernest-Marie, *Une décolonisation de la pensée. Études de philosophie afrocentrique*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2021.

Mono Ndjana, Hubert, *Histoire de la philosophie africaine*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Mudimbe, Valentin-Yves, *L'invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de la connaissance* (1988), Paris, Présence africaine, 2021.

Senghor, "Éléments constitutifs d'une civilisation d'inspiration négro-africaine », *Liberté I, Négritude et humanisme*, Paris, Seuil. p. 252-286.

Senghor, « Qu'est-ce que la négritude ? », *Liberté III. Négritude et civilisation de l'universel*, p. 90-101 ; p. 215-242.

Tempels, Placide, *La philosophie bantoue*, Paris, Présence africaine, 1949.

Towa, Marcien, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Clé, 1971.

Towa, Marcien, *Léopold Sedar Senghor : Négritude ou servitude*, Yaoundé, Clé, 1971, p. 99-115.

Towa, Marcien, *L'idée d'une philosophie négro-africaine*, Yaoundé, Clé, 1981.

Towa, Marcien, *Histoire de la pensée africaine*. Yaoundé, Clé, 2015.

Vernant, Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*, Paris, PUF, 2013.

Rappel de la politiques 16 (sur le harcèlement sexuel), du règlement 18 (sur les infractions de nature académique) et de la politique 44 (sur l'accueil et le soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap)

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

UQÀM | Département de philosophie
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131